



Détournement de fond trésorier

Par **Ju23**, le **28/02/2019** à **10:24**

Bonjour à tous,rnrnJ'espère que quelqu'un pourra répondre à mes questions car je suis un peu perdue dans la situation dans laquelle je me trouve. rnrnJe viens tout juste de reprendre le poste de trésorière dans mon association, après rendez-vous avec la banque, nous avons découvert avec le président de l'association que l'ancien trésorier utilisait la carte bleue de l'association pour payer ses frais personnels.rnrnNous avons pris immédiatement rendez-vous avec celui ci pour qu'il nous explique tout cela et pour lui demander de rembourser les sommes prélevées.rnrnJ'ai deux cas de figure : rnrn- Soit il accepte de rembourser. Dans ce cas, que faut-il faire pour que cela soit justifié de manière comptable ? Il y a t-il une attestation de remboursement de dette ou quelque chose de similaire que l'on pourrait lui faire signer ? Et pour toutes les dépenses effectuées étant donné que nous n'avons aucune facture/ticket de caisse/... comment pouvons nous justifier toutes ses dépenses ?rnrn- Soit il refuse de rembourser. Dans ce cas, que faut-il faire ? Avons-nous un recours ? et comment justifier la "perte" dans les comptes de l'association ?rnrnAyant à présent le statut de trésorière je voudrais vraiment que tout soit réglé dans les règles et que tout soit justifié comptablement pour que l'on ne puisse rien me reprocher par la suite si jamais nous avons un contrôle.rnrnJe vous remercie grandement pour votre aide.rnrnBonne journée.

Par **chaber**, le **28/02/2019** à **10:54**

bonjourrnrnnormalement toute dépense doit être justifiée par facture ou ticket de caisse.rnUne plainte peut être déposée contre ce trésorier indélicat, d'autant que vous avez des éléments en mains

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **18:38**

Bonjour,
SI l'auteur des faits accepte de rembourser, vous pouvez établir un reçu en 2 originaux signés en contrepartie d'une somme de xxx pour régularisation d'écritures comptables.
Sinon c'est la plainte avec la mention du montant détourné, qui servira de pièce comptable.